

N° 2024-057

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 23 septembre 2024	Date d'affichage	Séance du 30 septembre 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 20 28
--	------------------	--------------------------------	---

**OBJET : Approbation des tarifs Fixation du tarif de l'activité « Yoga »**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde - DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas  
GORBENA Marcy - pouvoir à BAC Christine  
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana  
MONNARD Alain - pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian  
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

**Absents excusés :**

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Madame LOPES Adélaïde en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

057-2024

Objet : Approbation des tarifs Fixation du tarif de l'activité « Yoga »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission Animation de la ville (Sports, Culture, Associations, Evènements) et Démocratie locale du 19 septembre 2024 ;

Considérant la volonté de la municipalité de créer une session yoga à la Maison de la musique et de la danse Pierre SELLINCOURT tous les lundis de 19h00 à 20h00, hors périodes de congés scolaires pour les 16 ans et plus.

Considérant la nécessité de fixer le tarif annuel applicable à l'activité Yoga à compter de la saison 2024-2025 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de fixer les tarifs de l'activité « Yoga » comme suis :

- Quotient familial pour les verriérois
- 252€ par an pour les extérieurs à la ville.

	TARIF 3	TARIF REDUCTION
QUOTIENT A	69 €/an (soit 23 €/trim)	63 €/an (soit 21 €/trim)
QUOTIENT B	95 €/an (soit 32 €/trim)	87 €/an (soit 29 €/trim)
QUOTIENT C	123 €/an (soit 41 €/trim)	111 €/an (soit 37 €/trim)
QUOTIENT D	147 €/an (soit 49 €/trim)	132 €/an (soit 44 €/trim)
QUOTIENT E	174 €/an (soit 58 €/trim)	156 €/an (soit 52 €/trim)
QUOTIENT F	201 €/an (soit 67 €/trim)	180 €/an (soit 60 €/trim)
EXTERIEUR	252 €/an (soit 84 €/trim)	228 €/an (soit 76 €/trim)

VOTE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 30 septembre 2024



Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240930-2024-057-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2024  
Date de réception préfecture : 29/10/2024